

**délibération :  
D\_2020\_4\_2**

L' an deux mille vingt, le mercredi 09 décembre à 18 h 00, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire SALLE DU COMITE SYNDICAL, sous la présidence de Monsieur BARDET Christian, .

Nombre de délégués en  
exercice : 53

Date de convocation du : 02 Décembre 2020

Présents : 50

Votants : 53

**Objet : Rapport annuel sur  
le prix et la qualité du  
service public d'eau  
potable 2019**

**Titulaires :** Monsieur BARBOT Jean-Pierre, Monsieur BLANCHARDIE Francis, Monsieur BRUNO Thierry, Monsieur DANIEL Valéry, Monsieur DEGUILLEBON Olivier, Monsieur DELPECH Etienne, Monsieur DELPECH Pascal, Monsieur GELISSE Ghislain, Madame GILBERT Adeline, Monsieur GUIGNARD Quentin, Monsieur HERBRETEAU Edmond, Monsieur LAFRAIS Jean-Paul, Monsieur LE MERCIER Jean-Pierre, Madame MASSE Nathalie, Monsieur MATHIEU Thierry, Monsieur PANNETIER Gaël, Monsieur PASQUIER Mickaël, Monsieur RAUTUREAU Jean-Michel, Monsieur SELIN Sébastien, Monsieur TESTAUD Alain, Monsieur BARDET Christian, Madame POUPEAU Dominique, Monsieur LEMBERT Didier, Madame BELLOT Marie-Claude, Monsieur FAVREAU Patrick, Monsieur DE CASTELBAJAC Dominique, Madame LEFAURE Claire, Monsieur LEYMERIE Jean-Claude, Monsieur JUILLIEN William, Monsieur VERGNON Bernard, Monsieur HERROUET Jean-Pierre, Monsieur BOURDIER Christian, Madame LONSAGNE Adeline, Monsieur MICHELET Jacki Philippe, Monsieur DROILLARD Jean-Michel, Monsieur DI VIRGILIO François, Monsieur PELLISSIER Philippe, Monsieur BROUILLET Pierre, Monsieur BORDE Pascal, Monsieur SILANÈS Christophe, Monsieur MERCIER BRUNO, Monsieur BACLE Patrick, Monsieur RIVIERE Jean-Michel

**Suppléant(s) en situation délibérante :** Monsieur BOUCHE Philippe, Monsieur CHAPPA Patrice, Monsieur FAURE Jean-Marie, Monsieur GAUVRIT Bernard, Madame GRANET Monique, Monsieur LALIEVE Jean-Marie, Monsieur STREIFF Dominique

**Pouvoirs :**

Monsieur LAROCHE Alexis a donné pouvoir à Madame POUPEAU Dominique  
Monsieur MAUDET Didier a donné pouvoir à Monsieur DE CASTELBAJAC Dominique  
Monsieur BUZARD Laurent a donné pouvoir à Monsieur BACLE Patrick

**Absent(s) :** Monsieur BONNEAU Pierre, Monsieur MAUDET Didier

**Excusé(s) :** Monsieur DESERT Alain, Monsieur LAROCHE Alexis, Madame VIALLE Françoise, Monsieur BUZARD Laurent, Madame AUBRIT Marie-Claire, Madame DURAND Delphine, Monsieur THIANTE Jean-Christophe, Monsieur BARON Frédéric

**Secrétaire de Séance :** Madame Claire LEFAURE

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération

Un exemplaire de ce rapport doit être également transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport sur la qualité de l'eau distribuée est public et permet d'informer les usagers du service.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical :

► Adopte le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité de l'eau potable du SEP du Sud Charente présenté par Charente Eaux. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la délibération.

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 09/12/2020, transmis en préfecture et rendu  
exécutoire le 16/12/2020

Le Président  
Christian BARDET

